



# Les Parlements libres de jeunes

(Juin 2015)

*"Le Parlement Libre était pour moi une expérience où des jeunes de différents horizons, urbains et ruraux, sont venus exposer leurs difficultés. Il ne s'agissait pas seulement de revendiquer mais aussi de construire des propositions sur l'éducation, l'emploi, le féminisme, la justice, la démocratie participative qui sont des sujets qui me questionnent et me révoltent ! Nous souhaitons faire évoluer les lois, combattre les idées reçues et construire des actions qui fassent changer les choses".*

Une jeune parlementaire, novembre 2014

## Notre horizon commun

*Nous souhaitons agir contre la précarité vécue par des jeunes adultes (18-30 ans) en France en organisant un mouvement de jeunes porteur de propositions.*

*Nous voulons que les jeunes – qu'ils viennent des quartiers populaires ou de nos campagnes, qu'ils soient étudiants ou sans qualifications – puissent **faire entendre leurs colères, leurs espoirs ou leurs rêves**, puissent prendre confiance en leurs capacités, s'unir et s'organiser collectivement pour améliorer leurs conditions de vie et leur accès au monde du travail.*

*Qu'il s'agisse de réformer une loi ou un dispositif public, de changer le regard de l'opinion public sur les jeunes ou de construire des solutions originales et alternatives, nous voulons que les jeunes puissent exprimer leur créativité et développer leur pouvoir d'agir.*

### **Contacts :**

AequitaZ – Jérôme Bar – [jerome.bar@aequitaz.org](mailto:jerome.bar@aequitaz.org) / 06.61.88.20.76 ;  
MRJC – Hugo Barthalay – [hugo.barthalay@gmail.com](mailto:hugo.barthalay@gmail.com) / 06 27 92 07 13  
Collectif Pouvoir d'agir – [pouvoir.agir@gmail.com](mailto:pouvoir.agir@gmail.com)

# Principes d'organisation

1. Un Parlement libre est **une rencontre régionale de jeunes de 18 à 30 ans**, mobilisés par une organisation ou ayant simplement entendu parler de la rencontre. Seuls les jeunes de moins de 30 ans<sup>1</sup> votent au moment de la prise de décision. Il est possible d'organiser des rencontres locales de jeunes inspirées ou en préparation d'un Parlement libre de jeunes. Elles seront nommées Assemblées libres de jeunes.
2. Un Parlement libre est un espace où **des jeunes partagent leurs rêves et leurs colères**. Il vise à lutter contre la précarité ou les discriminations vécues par les jeunes mais aussi à leur permettre de s'organiser pour développer leur pouvoir d'agir.
3. Un Parlement libre est construit de façon libre et créative (poétique) par des personnes et des organisations alliées. **Un petit groupe de 4 à 16 personnes d'au moins 3 organisations différentes**<sup>2</sup> est une condition de réussite d'un Parlement libre de jeunes.
4. Un parlement libre n'est pas une dynamique institutionnelle : il est **indépendant des pouvoirs publics** (même si un temps de dialogue ou d'appui par des élus ou des responsables institutionnels est possible et souhaitable) et ne vise pas à répondre aux enjeux institutionnels des structures organisatrices (même si il peut les rejoindre).
5. Un Parlement libre est organisé sur 2 ou 3 jours<sup>3</sup>, si possible **en auto-gestion concernant la cuisine et la répartition des rôles**, mais aussi avec le soucis de préserver l'environnement (alimentation bio, chasse au gaspillage...).
6. Chaque collectif régional d'organisation d'un Parlement libre invente ou choisi des modalités spécifiques de mise en place de son Parlement. A titre indicatif, nous présentons un "déroulement-type" de Parlement libre sur la page suivante.

*L'adoption de ces principes est un préalable pour rejoindre le mouvement des Parlements libres de jeunes<sup>4</sup> et utiliser le logo des Parlements libres. Un accompagnement et des outils sont proposés aux organisateurs.*

---

1 Quelque soit leur statut : jeunes accueillis, animateurs, responsables associatifs...

2 MRJC, Centres sociaux, FJT, ATD quart monde, Missions Locales, équipes d'éducateurs, associations diverses...

3 Pour permettre à la vie commune de favoriser la rencontre des jeunes, la participation de chacun et l'engagement des jeunes dans la mise en oeuvre des propositions / revendications.

4 Un collectif national des Parlements a été mis en place. 2 personnes de chaque collectif régional sont invités à y participer.

# Déroulement (indicatif)

## 1- Ouverture du Parlement et annonce de règles du jeu :

- > Principe d'égalité dans la prise de parole (vigilance , travail en petits groupes);
- > Principe de co-responsabilité (partage des tâches, vigilance de chacun au respect des règles de fonctionnement...);
- > Principe de confrontation à partir d'une position bienveillante (on peut être en désaccord ou en colère mais pas l'exprimer avec violence ou à travers des attaques personnelles);
- > Principe de respect de l'environnement matériel (le lieu) et humain (par exemple à travers une modération sur la consommation d'alcool pendant la fête)...

(+ jeu de connaissance : on marche et on se rassemble en fonction de la couleur de nos yeux, de notre lieu d'habitation, du lieu de naissance de notre grand-parent le plus éloigné, de nos goûts musicaux...)

(+ une image, un conte, une poésie, une chanson à partager entre tous)

## 2- Expression brute et individuelle des rêves et des colères (sur post-it)

## 3- Mise en commun des rêves et des colères et mise en place d'ateliers sur les thèmes identifiés par les jeunes ayant pour but :

- > Préciser ce qui fait problème et/ou choisir un problème précis (parmi les idées multiples présentes dans les post-it)
- > Identifier des pistes de solutions (en identifiant notre part dans leur mise en oeuvre)
- > Identifier des alliés et des adversaires
- > Proposer une stratégie (et un premier pas)

Ces ateliers peuvent être accompagnés par des "alliés" (élus, techniciens, chefs d'entreprises, experts...) ayant une connaissance utile de la question et une capacité d'écoute des jeunes pour ne pas accaparer la parole ou "faire la leçon".

4- **Vote des parlementaires**<sup>5</sup> sur ce qu'ils veulent voir changer ici et maintenant. Le choix se fait "avec la tête" (ce qui me semble le plus important ou urgent) mais aussi "avec les jambes" (ce sur quoi je suis prêt à m'engager).

5- Mise en place de **groupe de travail et perspectives** dans les mois qui suivent.

*Livret du Parlement libre des jeunes 2013 en Rhône-Alpes :*

<http://www.aequitaz.org/wp-content/uploads/2013/12/PLJ05-final-c-bd.pdf>

---

<sup>5</sup> Il est possible de mettre en place un vote indicatif des plus de 30 ans, mais la décision doit revenir aux "parlementaires".